

SESSION 2015

---

**AGRÉGATION  
CONCOURS INTERNE  
ET CAER**

**Section : LETTRES MODERNES**

**COMPOSITION FRANÇAISE**

Durée : 7 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

« Le poème en prose est une répétition de la poésie, à travers laquelle la poésie se différencie rétrospectivement d'elle-même. En subvertissant l'opposition binaire "prose *ou* poésie" par une indétermination qui n'est ni tout à fait "*ni* poésie *ni* prose" ni tout à fait "à la fois poésie *et* prose", le poème en prose n'est ni extérieur ni intérieur à la poésie : tout en parlant *de* la poésie, il *la* parle et la *dé*parle, la déplace précisément en la répétant. »

Barbara Johnson, *Défigurations du langage poétique*, 1979, Flammarion, p. 55

Dans quelle mesure ces propos éclairent-ils votre lecture du *Spleen de Paris* ?